Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'alimentation
Service de la coordination des actions sanitaires
Sous-direction du pilotage et des politiques sanitaires transversales

Bureau des laboratoires et de la coordination des contrôles officiels

Adresse : 251 rue de Vaugirard - 75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par : Denis LUCAS - Laurent BAZIN
Tél : 01 49 55 58 86 –01 49 55 44 38
Courrier institutionnel : blacco.sdppst.dgal@agriculture.gouv.fr
Réf. interne : SDPPST/BLACCO/09/250
MOD10.21 A 03/09/08

NOTE DE SERVICE

DGAL/SDPPST/N2009-8145

Date: 20 mai 2009

Date de mise en application :immédiate
Modifie :Ordre de méthode DGAL/SDPPST/N 2009-8053 du 05/02/2009
Date limite de réponse :-
Nombre d'annexes :2
Degré et période de confidentialité :Voir plan de diffusion / Aucune

Objet : Mise à jour de la liste des laboratoires réalisant des analyses officielles dans le cadre des plans de surveillance et des plans de contrôle de la contamination des denrées animales et d'origine animale, et des produits destinés à l'alimentation animale pour l'année 2009.

Références :
Notes de service générales : DGAL/SDPPST/N2008-8301, DGAL/SDPPST/N 2009-8053
Notes de service spécifiques :
DGAL/SDSPA/N2008-8309, DGAL/SDSPA/N2008-8310, DGAL/SDSPA/N2008-8311, DGAL/SDSPA/N2008-8312, DGAL/SDSPA/N2008-8313, DGAL/SDSPA/N2008-8314, DGAL/SDSPA/N2008-8315, DGAL/SDSPA/N2008-8326, DGAL/SDSPA/N2008-8331,
DGAL/SDSSA/N2008-8327, SDSSA/N2008-8328, DGAL/SDSSA/N2008-8337, DGAL/SDSSA/N2008-8338, DGAL/SDSSA/N2008-8339, DGAL/SDSSA/N2008-8340, DGAL/SDSSA/N2008- 8341, DGAL/SDSSA/N2008-8346, DGAL/, DGAL/SDQA/N2008-8319, DGAL/SDQA/N2008-8329, DGAL/SDQA/N2008-8330.

Résumé : Cette note de service réactualise la liste des laboratoires agréés retenus pour effectuer les analyses des prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance et des plans de contrôle de la contamination des denrées animales et d'origine animale, et des produits destinés à l'alimentation animale pour l'année 2009. Elle fixe les conditions de réalisation des analyses et de transmission des résultats.

Mots-clés : PSPC, laboratoires, plan de surveillance, plan de contrôle, prélèvement, échantillon, méthode d'analyse, résultat d'analyse, accréditation, qualification, agrément.

Destinataires	
Pour exécution : Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directeurs départementaux des services vétérinaires Responsables des postes d'inspection frontaliers	**Pour information** : Préfets Inspecteurs généraux vétérinaires interrégionaux Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires Laboratoires nationaux de référence Laboratoires d'analyses concernés Adilva DGCCRF / DGS AFSSA / INVS

ANNEXES :
- Annexe 1: "Coordonnées des laboratoires réalisant des analyses officielles dans le cadre des PSPC 2009"
- Annexe 2 : "Liste, plan par plan, des laboratoires réalisant des analyses PSPC 2009"

Les annexes 1 et 2 de cette note, annulent et remplacent respectivement les annexes 1 et 2 de la note de service DGAL/SDPPST/N 2009-8053 du 05/02/2009

Frédéric Stainer

Adjoint au sous-directeur du pilotage
et des politiques sanitaires transversales